

Saint-Pierre, le 13 septembre 2007

Monsieur Michel le Bolloc'h
Directeur de l'ENIM
3, Pace Fontenoy
75700 PARIS SP07 Fax: 01 44 43 89 28.

Objet : Convention ENIM

Monsieur le Directeur,

Les membres du Collectif des marins ayant travaillé sur le dossier de la carte vitale, se trouvent aujourd'hui chargés d'attirer votre attention sur un nouveau problème :

Les ressortissants de l'ENIM sont inquiets des menaces de refus de soins, de prestations et de délivrance de médicaments, auxquels ils risquent d'être exposés.

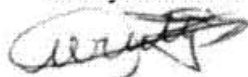
Cette éventualité est sérieusement envisagée par certains praticiens, si l'arrêt brutal survenu au début de l'année dans les remboursements par le Trésorier Payeur de l'ENIM devait se poursuivre. Le motif de cet arrêt réside dans le fait que certains praticiens n'auraient pas signé de convention avec votre organisme.

Aussi, dans le but de résoudre ce problème le plus rapidement possible et de prévenir toute dérive explosive, le Collectif a l'honneur de vous demander :

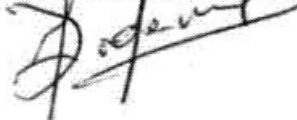
- de faire parvenir aux responsables de l'ENIM du Quartier de Saint-Pierre, les modèles de convention nécessaires aux différents types de praticiens concernés dont vous trouverez la liste ci-dessous.
- De bien vouloir faire étudier avec votre Trésorier Payeur quelles solutions sont envisagées pour régler les nombreux dossiers aujourd'hui en souffrance au Quartier de Saint-Pierre, suite à cet arrêt intempestif.

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien accorder à notre demande, recevez, Monsieur le Directeur, l'assurance de nos considérations les meilleures.

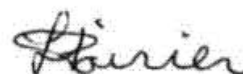
Marin d'active
Thierry DURUTY



Marin retraité
Yvon DODEMAN



Ayant-droit
Louisa POIRIER



- Cabinet dentaire Libéral et Cabinet dentaire Mutualiste
- Cabinet Kinésithérapeute libéral
- Office de pharmacie libérale
- Cabinet de matériel médical libéral
- Cabinet de podologie libéral
- Cabinet de médecin libéral

Le Coordinateur du Collectif

Yvon DODEMAN, 53 rue de Paris 97500 Saint-Pierre et Miquelon. Fax 05 08 41 71 01